

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS21

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 22

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 6, substituer au mot :

« article »

la référence :

« 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.